

Louail de la Saudraie

Bretagne – Mai 1715

Preuves de la noblesse de demoiselle Mariane Louail de la Saudraie, présentée pour estre reçue au nombre des filles demoiselles de la Maison de Saint Louis, fondée par le Roi, à Saint-Cir, dans le parc de Versailles ¹.

D'argent à trois testes de taureau de sable posées de front deux et une.

Mariane Louail de la Saudraie, 1704.

Extrait du registre des batesmes de la paroisse de S^t Gregoire, evechés de Rennes portant que Mariane Louail, fille de Claude Louail, ecuyer seigneur de la Saudraie, et de Marie Prudence Cornulier, sa femme, fut batisée le 27^e de septembre de l'an 1704 et fut nommée le 26^e d'aout de l'an 1708. Cet extrait delivré le 20^e de juillet de l'an 1712 signé Dufaut, curé de l'église de S^t Gregoire et legalisé.

I^{er} degré – Pere, et mere. Claude Louail, seigneur de la Saudraie, Marie Prudence Cornulier, sa femme, 1701. *D'azur à une teste de [cerf] d'or posées de front et surmonté [d'une] moucheture [d'hermines] d'argent [posée] entre le bois.*

Contract de mariage de messire Claude François Louail chevalier seigneur de Sevegrand, fils de messire René Louail vivant chevalier seigneur de la Saudraie et de dame Prudence Marie Gernigon sa veuve acordé le 16^e de mai de l'an 1701 avec demoiselle Marie Prudence Cornulier, fille de messire Jean Batiste Cornulier chevalier seigneur de Lauriere ² conseiller au parlement de Bretagne, et de dame Françoise Dondel ce contract passé devant Bertelot, notaire à Rennes.

Bail à ferme, fait le 8^e de mai de l'an 1711 par messire Claude François Louail chevalier seigneur de la Saudraie cet acte reçu par Chaussouiere, notaire au lieu de Launai-Roumoulin.

Commission de capitaine de dragons dans le regiment de Chatillon donnée par le Roi, à Versailles au sieur Louail de la Saudraie le 10^e de decembre de l'an 1702. Ces lettres signées Louis et contresignées Chamillart.

II^e degré – Ayeul, et ayeule. René Louail, seigneur de la Saudraie, Marie Prudence Gernigon, sa femme, 1681.

Contract de mariage de messire René Louail, seigneur de Sevegrand fils de Jean Louail sieur de la Saudraie, et de dame Caterine Hubi sa femme, acordé le 14^e de fevrier de l'an 1681 avec demoiselle Marie [f^o 73 verso] Prudence Gernigon, fille de noble homme Noel Gernigon sieur des Brosses et de demoiselle Jaquette des Lino. Ce contract passé devant Guerot, notaires à Rennes.

Bail à ferme d'héritages assis pres le bourg de S^t Gregoire, fait le 6^e de septembre de l'an

1. Transcription de Loïc Le Marchant de Trigon pour Tudchentil en mars 2011, d'après le Ms français 32125 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90070919>).

2. Manoir sis en Nozay (Loire-Atlantique).

1683 par René Louail ecuyer seigneur de Sevegrand. Cet acte reçu par Hurel notaire à Rennes.

III^e degré – Bisayeul, et bisayeule. Jean Louail III, seigneur de la Saudraie, Caterine Hubi, sa femme. 1653. *D'azur à un chevron d'argent acompagnée de trois roses de mesme posées deux en chef et une en pointe.*

Decret du mariage de Jean Louail ecuyer seigneur de la Saudraie arrêté le 13^e de decembre de l'an 1653 avec demoiselle Caterine Hubi, dame de Guerquen et fille de Mathieu Hubi ecuyer et de demoiselle Michelle Hux, sieur et dame de la Villeblanche. Ce decret passé devant Cloteaux, notaire de la juridiction de l'abeye de S^t Georges de Rennes.

Arrest rendu à Rennes, le 10^e de juin de l'an 1670 par les commissaires deputés par le Roi pour la reformation de la noblesse en Bretagne, par lequel, ils declarent noble et issu d'extraction noble Jean Louail, ecuyer sieur de la Saudraie, fils de Jean Louail, et de Perrine Gouaut sa femme, en consequence des titres qu'ils avoient produits devant eux depuis l'an 1483. Cet arrest signé Le Clavier.

Inventaire des bien de Jean Louail vivant ecuyer sieur de la Saudraie faite le 22^e de juin de l'an 1630 à la requeste de demoiselle Perrine Gouaut sa veuve, tant en son nom que comme tutrice de Jean, et d'Helene Louail, ses enfans. Cet acte passé devant Daniel, greffier à Rennes.

IV^e degré – Trisayeul, et trisayeule. Jean Louail II, seigneur de la Saudraie, Perrine Gouaut, sa femme. 1615.

Contract de mariage de Jean Louail ecuyer seigneur de la Saudraie, du Guéricher, acordé le 29^e d'octobre de l'an 1615 du consentement de demoiselle [f^o 74 recto] Gilette de Beaurepaire sa mere, avec demoiselle Perrine Gouaut, fille de Gui Gouaut, ecuyer seigneur de Sevegrand, et de demoiselle Guillemette Brouot. Ce contract passé devant Rallier, notaire à Rennes.

Création de tutelle à Jean et à François Louail enfans de Pierre Louail, vivant, ecuyer seigneur de la Saudraie et du Guericher faite en la cour de la sénéchaussée de Rennes, le 20^e d'octobre de l'an 1598 et donnée à demoiselle Gilette de Beaurepaire, leur mere, cet acte signé Le Meneust.

V^e degré – 4^e ayeul, et ayeule. Pierre Louail, seigneur de la Saudraie, Gilette de Beaurepaire, sa femme, 1604.

Aveu et denombrement de la terre de la Saudraie assise dans la paroisse de S^t Gregoire et mouvante de la juridiction de Rennes, donnés au Roi, en sa Chambre des comptes de Bretagne le 17^e d'avril, de l'an 1604 par noble homme Pierre du Bois, sieur de la Porcherie, comme tuteur des enfans de demoiselle Gilette de Beaurepaire, sa femme, et de Pierre Louail son premier mari, vivant ecuyer sieur dudit lieu de la Saudraie. Cet acte signé du Bois.

Partage fait le 12^e de juillet de l'an 1579, entre Pierre Louail ecuyer sieur du Guericher et de noble Jean Louail, son frere, des biens qui leur etoient echues par la mort de nobles gens Jean Louail, et Françoise de le³ Flo leur pere, et mere, vivant, et dame de la Haie de Terre. Cet acte passé devant Caloet, secretaire du Roi, en sa chancellerie de Rennes.

3. Ainsi sur le manuscrit.

VI^e degré – 5^e ayeul, et ayeule. Jean Louail I, sieur de Guericher, Françoise Le Flo, sa femme, 1548. *De gueules à trois testes [de] cerf d'or posées [de] front deux et une.*

Contract de mariage de Jean Louail, ecuyer sieur de Guericher acordé le 8^e de fevrier de l'an, 1548 avec demoiselle Françoise Le Flou fille de noble homme Yves Le Flou, sieur de Kermalchoez et de demoiselle Jeanne Jourdren, ce contract passé [f^o 74 verso] devant de Linas notaire de la cour de Ploemeur.

Lettres données à Tours, le 15^e d'avril de l'an 1560 par lesquelles le Roi confirme le sieur Jean Louail, dans l'office de connestable de la ville de Rennes, qu'il avoit exercé du vivant du feu Roi, pere de Sa Majesté. Ces lettres signées du Mesnil, et scellées.

Nous, Charles d'Hozier conseiller du Roi, genealogiste de sa Maison juge general des armes et des blazons et garde de l'armorial général de France, et chevalier de la religion et des ordres militaires de saint Maurice et de saint Lazare de Savoie, certifions au Roi, que demoiselle Mariane Louail de la Saudraie a la noblesse nécessaire pour estre reçue au nombre des filles demoiselles, que Sa Majesté fait élever dans la maison Royale de S^t Louis, fondée à S^t Cir dans le parc de Versailles, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris, le mercredi vingt deuxieme jour du mois de mai de l'an mile sept cent quinze. Signé d'Hozier.